

## - ANNEXE 9 -

## CE QUE LA MISSION FILIERE ELECTRONIQUE ATTEND DU CCETT

Les travaux de la Mission Filière Electronique, mise en place sous la présidence de M. Abel FARNOUX par le Ministre d'Etat, Ministre de la Recherche et de la Technologie, ont conclu clairement à une très grande interdépendance des différents secteurs qui composent l'industrie française de l'électronique : composants, informatique, matériels professionnels, télécommunications, matériels audiovisuels.

Les technologies sont le plus souvent communes (circuits intégrés, composants passifs, dispositifs de visualisation par exemple). Au niveau du consommateur final, les usages de l'audiovisuel et de l'informatique, initialement indépendants des réseaux, rejoignent ceux des techniques nouvelles de communication souvent désignés sous le vocable télématico. Les acteurs au niveau de la recherche, de la production et de la distribution ont le plus souvent un rôle commun à jouer sur plusieurs volets de la filière. Enfin, les marchés sont le plus souvent indissociables.

Le secteur des matériels professionnels et militaires ainsi que celui des télécommunications apparaissent jusqu'à présent en France comme relativement privilégiés. Mais ils ne sauraient conserver leur compétitivité économique que dans la mesure où subsistera une industrie des composants. Or, le débouché naturel principal de cette industrie est l'informatique et la fabrication des matériels grand public.

La sauvegarde de la filière électronique française passe donc par le développement de chacune de ses composantes et, au cas particulier, de l'audiovisuel.

A l'heure actuelle, la situation française en matière d'audiovisuel est fort préoccupante.

Le monde de l'audiovisuel est aujourd'hui dominé par l'industrie japonaise. Les firmes américaines ont longtemps exploité pour leur plus grand profit le marché de l'électronique grand public. Mais elles n'ont pas conduit dans ce domaine un effort de recherche technologique ou de productivité suffisamment intense pour consolider leur suprématie. Au contraire, malgré la succession de plusieurs mesures protectionnistes, l'industrie électronique américaine productrice de matériels grand public a perdu aujourd'hui la partie, tant sur son propre marché que sur les marchés européens.

.../...

A cet égard, les chiffres sont significatifs. Pour un volume mondial en 1980 de l'ordre de plus de 200 milliards, les parts de production et de consommation se répartissent comme suit :

	Production	Consommation
Europe	22 %	30 %
USA	17 %	26 %
JAPON	52 %	16 %
Autres	9 %	26 %

L'évolution globale de ce marché devrait être la suivante :

1980	230 milliards
1983	254 milliards
1986	285 milliards
1990	332 milliards (+ 3,7 % par an en moyenne)

avec une légère baisse de la télévision et de la radio, une légère hausse de l'électro-acoustique et une forte poussée des nouveaux produits tels que les magnétoscopes.

Les perspectives du marché national français, qui correspondait en 1980 à un chiffre d'affaires hors taxe pris au niveau des prix de cession aux réseaux commerciaux de l'ordre de 12 milliards de francs, varient d'une très faible augmentation du marché au cours de la décennie (+ 0,9 % par an - hypothèse basse) à une augmentation moyenne (+ 5,2 % par an - hypothèse haute).

	HH	HB
1980	12 milliards	
1983	13	12
1986	16	12
1990	20	13

Globalement, la production totale de l'industrie française du domaine permettra, selon le succès des efforts de redressement et d'innovation qui seront consentis, de passer d'un taux de couverture du marché français de 46 % en 1980 à :

	HH	HB
1983	50 %	30 %
1986	70 %	20 %
1990	110 %	20 %

La réussite française sera donc fonction des efforts qui seront faits tant pour l'innovation technologique que pour l'automatisation de la production et pour la reconquête commerciale du marché français, largement déficitaire actuellement au profit du Japon en matière de matériels HiFi, d'autoradio et de magnétoscope.

.../...

Pour que la France tienne une place honorable dans cette rude compétition, il est nécessaire qu'un laboratoire de recherche, à vocation nationale, soit le point d'appui des pouvoirs publics pour :

- pousser l'introduction des nouvelles technologies telles que la numérisation des signaux, les systèmes de visualisation, le vidéo-disque ;
- définir des normes européennes ;
- servir de laboratoire d'homologation et d'évaluation des matériels proposés par l'industrie.

Ce laboratoire doit pouvoir bénéficier des compétences qui existent actuellement au CCETT de Rennes.

La Mission Filière Electronique souhaite donc que soit constitué autour du CCETT un pôle régional à vocation nationale ayant pour grands thèmes de travail :

- la numérisation de la chaîne de distribution des signaux audio-visuels à l'usager en commençant simultanément au niveau de la production des programmes et au niveau du terminal de l'usager ;
- la consolidation, autour du récepteur de télévision, d'un terminal à fonctions multiples, ouvert tant sur les utilisations locales (jeux, informatique domestique, programmation audiovisuelle individuelle) que sur des types d'images nouveaux (haute définition, vidéotex, vidéographie) ;
- le rapprochement des applications et services télématiques et des services audiovisuels ;
- l'étude des implications sociales et des aspects humains des nouvelles techniques de communication.

A cet effet, la Mission Filière Electronique a estimé nécessaire une rénovation de la structure juridique et administrative du centre, conservant naturellement l'interaction des personnels et des préoccupations des deux maisons mères et cimentant la volonté de coopération de la famille des Télécommunications et de la famille de l'Audiovisuel.

Il lui paraît indispensable de veiller simultanément à ce que la coordination des politiques des divers ministères concernés par la recherche et le développement dans le domaine de l'électronique soit menée efficacement ; elle recommande à cet égard qu'une information complète et régulière sur l'activité du CCETT soit assurée dans les milieux de la Filière Electronique au même titre que pour les autres grands laboratoires du secteur, de façon à rechercher à tout moment le maximum de synergie entre les partenaires concernés.